

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL AMANAH ETHICAL FCP
Fonds Communs de Placement
Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 6, Jameleddine Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Mai 2011, la Compagnie Gestion et Finance -CGF-intermédiaire en bourse a le plaisir d'informer les porteurs de Parts de **AI AMANAH ETHICAL FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2010 et à compter du **lundi 6 juin 2011, Un dividende net de 0,045 dinars par part.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts AL AMANAH ETHICAL FCP le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AL AMANAH EQUITY FCP
Fonds Communs de Placement
Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 6, Jameleddine Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Mai 2011, la Compagnie Gestion et Finance -CGF-intermédiaire en bourse a le plaisir d'informer les porteurs de Parts de **AI AMANAH EQUITY FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2010 et à compter du **lundi 6 juin 2011, Un dividende net de 1,870 dinars par part.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts AL AMANAH EQUITY FCP le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.